



vo tre newsletter

Synofdes
SYNDICAT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION

NUMÉRO 66
9 MARS 2023

syndicat associé **HEXOPÉE**
Créateurs de citoyenneté

La voix du Synofdes

Notre syndicat renforce son équipe pour dynamiser son réseau d'adhérents et approfondir ses actions

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouvelles collaboratrices pour continuer de développer les initiatives entreprises en 2022 et encore mieux vous représenter auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Notre Chargée de mission Environnement et Économie de la Formation assurera un rôle de conseil et d'appui pour nos adhérents dans les domaines institutionnel, juridique et économique du secteur de la formation professionnelle.

En parallèle, notre Chargée de développement du Réseau des membres et de l'Innovation animera notre réseau de partenaires, participera à son élargissement et structurera notre présence en région en lien avec l'ensemble des délégués régionaux.

Actualités générales

Un bilan en hausse pour les chiffres de l'apprentissage en 2022

837 000 nouveaux contrats en apprentissage ont été signés l'année dernière dans le secteur privé, soit une augmentation de 14% par rapport à 2021.

Dans le détail, les niveaux Bac+2 et Bac+5 (et plus) rassemblent chacun 22% des contrats, suivis de près par les contrats en CAP (21%). Les structures de moins de 50 salariés sont celles qui ont accueilli le plus d'apprentis (plus de 537 000, soit 66% du total des contrats) et le secteur le plus concerné est celui des services, avec 73% du total d'apprentis.

Des chiffres intéressants confortés par un taux d'insertion professionnelle élevé, puisque deux jeunes sur trois trouvent un emploi six mois après leur formation.

[Je découvre l'infographie](#)

Côté employeurs

Une jurisprudence sur les mentions obligatoires du contrat de formation

Bien que le Code du travail liste les mentions obligatoires du contrat de formation professionnelle, la Cour de cassation a récemment eu l'occasion de rappeler que celui-ci doit par ailleurs être intelligible.

Dans le cas concerné, un particulier avait conclu un contrat de formation

avec un organisme de formation. Sous le coup d'une ordonnance portant injonction de payer la somme de 17 500 € au titre des frais de formation, ce particulier invoque la nullité du contrat. Les juges du fond lui donnent raison en estimant que les termes du contrat, abscons ou généraux, ne permettaient pas de comprendre la nature, l'objet et le programme de la formation. Le contrat est donc annulé.

En droit, la nullité consiste en l'anéantissement rétroactif du contrat, comme si le contrat n'avait jamais existé : l'organisme de formation n'a donc pas été payé. C'est pourquoi il convient d'être particulièrement vigilant dans la rédaction des clauses des contrats de formation.

En région

C'est parti pour le nouveau Plan régional de formation (PRF) 2023-2026 en région Occitanie

Les orientations concerneront la proximité, l'innovation et l'inclusion pour former 35 000 jeunes, demandeurs d'emploi et salariés en reconversion, principalement sur des métiers en tension, verts et d'avenir.

Ce sont au total 496 millions d'euros que la région investira sur la période pour les publics concernés afin de proposer des programmes pré-qualifiants et qualifiants aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'innovation pédagogique sera renforcée par différents dispositifs en faveur de l'aide à la garde d'enfants, l'aide à la mobilité et des formations de la filière verte. Des actions en faveur de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation seront également intégrées.

[Je visite la plateforme](#)

Ressources et perspectives

Un nouveau guide d'accompagnement sur Qualiopi et la formation multimodale

Publié en janvier 2023, ce guide est issu des travaux d'un groupe de travail du FFFOD et a été conçu comme une aide à la mise en application de Qualiopi.

Il vise à outiller l'ensemble des professionnels mais aussi tous les acteurs intervenant sur le marché de la formation et sur la qualité de la formation multimodale. Ainsi, dès lors que des spécificités liées à la formation multimodale sont relevées, une ou plusieurs recommandations complémentaires aux exemples d'éléments de preuve du guide ministériel sont mises en évidence.

En complément, un [replay](#) du webinaire de lancement du guide est disponible afin d'explicitier l'ensemble des recommandations formulées.

[Je télécharge le guide](#)

Agenda

Webinaire de lancement des Journées nationales d'action contre l'illettrisme 2023
16 mars 2023 - 14h-15h

Les Journées nationales d'Action contre l'illettrisme (JNAI), initiées par l'[ANLCI](#) et ses partenaires, rassemblent pendant une semaine des manifestations donnant à voir l'action conduite dans notre pays pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

L'édition 2023 des JNAI marque le dixième anniversaire de cette mobilisation avec une nouvelle campagne. Pour l'occasion, un webinaire de lancement vous est proposé afin de connaître les axes stratégiques, les actions auxquelles vous pouvez participer mais aussi les dates des événements dans votre région.

[Je m'inscris](#)



**Webinaire d'accompagnement pour
créer votre DUERP
21 mars 2023 - 14h30**

Les partenaires sociaux de notre branche ont créé avec le cabinet [Didacthem](#) un outil, [G2P](#), permettant de réaliser de façon dématérialisée la création et la mise à jour du Document unique d'Évaluation des Risques professionnels ([DUERP](#)).

Ce webinaire présentera l'outil et expliquera comment créer un compte pour votre organisme, intégrer vos établissements et élaborer votre DUERP et votre plan d'action.

[Je m'inscris](#)

Synofdes
88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)

